

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 20 mars 2019 à 19 h, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Le conseiller Monsieur Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Entente salariale 2019-2020-2021;
5. Avis de motion;
6. Dépôt et présentation du projet de règlement 190-2019;
7. Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Redressement des infrastructures routières locales;
8. Rendez-vous québécois du loisir rural;
9. Période de questions;
10. Clôture et levée de la séance;
11. Méditation.

112-03-2019 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

113-03-2019 ENTENTE SALARIALE 2019-2020-2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte l'entente salariale 2019-2020-2021, le tout tel que déposé.

Que cette résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Daniel Rocheleau, conseiller dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 190-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 190-2019

Monsieur le conseiller Daniel Rocheleau dépose le projet du règlement portant le numéro 190-2019 relatif au traitement des élus municipaux. Ledit règlement prévoit des mesures visant à établir la rémunération de base et additionnelle du maire et des conseillers, les allocations de dépenses, remboursement de dépenses, ainsi que l'allocation de transition pour le maire.

Le présent règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

VOIRIE

114-03-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de D'Autray a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la municipalité de Mandeville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Mandeville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la municipalité de Mandeville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux.

**En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur
Appuyé par le conseiller Monsieur
Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

115-03-2019 RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la technicienne en loisirs à participer au Rendez-vous québécois du loisir rural du 7 au 9 mai 2019 d'une somme de 290.00 \$ plus les taxes incluant l'accès aux ateliers, conférences et visites, le salon des exposants, les repas, le transport par navette et l'hébergement.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

115-03-2019 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyée par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Il est résolu

Que la séance soit et est levée à _____.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière